

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COLLEX-
BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 23 septembre 2025, à 19h30
à la salle du Conseil municipal,**

Présents

Mme MOTA Rose Marie, Présidente
Mme TAHÉRI Odile, Secrétaire
Mme COLLINS Alexandra
M. FERRILLO Maximilien
Mme FLAMMIA Gabrielle
Mme LALONDE-PATAKI Nathalie
Mme NOLL Dorothea
M. PESENTI Sébastien
M. PFEIFFER Pablo
M. SAUVAGNAT Pierre
M. STEIMER Didier
M. VERARDI Tiziano
M. POTVIN Thierry

Absents excusés

M. KENDE Michael, Vice-Président
Mme GARCIA Sarah

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, conseiller administratif, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, conseiller administratif
Mme MALHERBE Sylvie, conseillère administrative

Administration

Mme ROSET Martine, Secrétaire générale
Mme RAKOTOMALALA Thaïs, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2025
2. Assermentation de M. Thierry Potvin en remplacement de Mme Cécilia Morganella : Communication 6/2025 prestation de serment et désignation dans les commissions permanentes et ad hoc de M. Thierry Potvin
3. Communications du bureau du Conseil municipal
 - a) Démission de Mme Cécilia Morganella
 - b) Local de vote 2026, désignation des présidents et vice-présidents
 - c) Courrier de Mme Gisèle Girod
 - d) Dates Conseil municipal 2026
4. Communications du Conseil administratif
 - a) Autorisations de construire
5. Rapports des commissions
6. Droit d'opposition des conseils municipaux, décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 25 juin 2025 relative à l'octroi, en 2026, par le Fonds intercommunal, :
 - a) D'une subvention d'investissement de Fr 10'000 à chaque nouvelle place de crèche créée
 - b) De Fr 7'400'000 pour l'animation parascolaire (GIAP)
 - c) Du financement du bibliobus intercommunal
 - d) D'une enveloppe culturelle d'un montant de Fr 1'500'000
 - e) D'une enveloppe sportive d'un montant de Fr 800'000
 - f) De Fr 500'00 pour des investissements informatiques, infrastructures et réseaux (SIACG)
 - g) De Fr 750'000 pour des investissements informatiques, applications et produits (SIACG)
 - h) D'une subvention de 2'500'000 versée à la Ville de Genève pour une participation aux charges du Grand Théâtre
7. Propositions individuelles et questions

À l'issue de la séance, la parole sera donnée au public.

* * *

La Présidente du Conseil municipal sonne l'ouverture de la séance à 19h31 et souhaite la bienvenue à ses collègues. Absents, M. Michael Kende et Mme Sarah Garcia sont excusés.

1. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2025

La Présidente demande si ses collègues ont des commentaires à formuler sur le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025.

Constatant l'absence d'observations sur le procès-verbal de la séance du 24 juin 2025, la Présidente soumet l'approbation de celui-ci au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 12 conseillers municipaux sur 14 sont présents ; la Présidente n'exerce pas son droit de vote) :

À l'unanimité de 11 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention, le Conseil municipal accepte le procès-verbal du 24 juin 2025.

2. Assermentation de M. Thierry Potvin en remplacement de Mme Cécilia Morganella : Communication 6/2025 prestation de serment et désignation dans les commissions permanentes et ad hoc de M. Thierry Potvin

La Présidente demande aux conseillers municipaux et au public de se lever. Elle lira le serment et, à l'appel de son nom, M. Potvin lèvera la main droite et répondra soit par « je le jure », ou soit par « je le promets ».

« Je jure ou je promets solennellement

- d'être fidèle à la République et canton de Genève ;
- d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

La Présidente déclare qu'il est pris acte de son serment. Il peut se rasseoir. Le public peut l'applaudir.

La Secrétaire lit la communication en lien avec cette assermentation.

COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

**COMMUNICATION
6/2025**

Communication prenant acte de l'assermentation de Monsieur Thierry Potvin à la fonction de conseiller municipal ainsi qu'à sa désignation dans les commissions permanentes et ad hoc

Vu la démission de Madame Morganella,

vu l'acceptation du mandat de conseiller municipal par Monsieur Thierry Potvin

vu la lettre de la Chancellerie d'État, service des votations et élections, du 20 juin 2025,

conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

- il a été procédé par Madame Rose-Marie Mota, présidente, en présence du conseil municipal réuni en séance du 24 juin 2025, à l'assermentation de Monsieur Thierry Potvin, nouveau conseiller municipal remplaçant Madame Cecilia Morganella, démissionnaire.
- M. Pierre Sauvagnat a été désigné comme membre des commissions suivantes pour la législature 2025-2030 :
 - Finances et administration (vice-président)
 - Territoire, environnement et agriculture (vice-président)
 - Sécurité
 - Ad hoc Ferme Gindre-Constantin

Rose-Marie MOTA, Présidente du Conseil municipal

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Mme Rose Maria MOTA remercie M. Carlos Silva, au nom du conseil, pour ses services au sein de la commune.

3.1 Démission de Mme Cécilia Morganella

Le courrier, lu par la Secrétaire, est reproduit ci-dessous dans son intégralité.

*« À l'attention du Service des votations et élections
Collex-Bossy, le 13.08.2025*

Objet : démission du Conseil municipal

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous fais part de ma décision de démissionner de mes fonctions de conseillère municipale de la Commune de Collex-Bossy.

Cette décision, mûrement réfléchie, intervient pour des raisons personnelles liées à un recentrage de mes priorités professionnelles et familiales. Dans ce contexte, je ne suis plus en mesure de m'investir pleinement dans les responsabilités que ce mandat exige.

Cette décision prend effet immédiatement.

Je tiens à remercier mes collègues du Conseil municipal ainsi que le Conseil administratif pour la collaboration et la confiance durant mon mandat. Ce fut un honneur de pouvoir contribuer à la vie communale de Collex-Bossy.

Je reste naturellement à disposition pour faciliter la transition si nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cécilia Morganella »

3.2 Local de vote 2026, désignation des présidents et vice-présidents

M. Maximilien FERRILLO (Collex-Bossy Avenir) propose Mme Gabrielle Flammia à la présidence du local de vote ainsi que Mme Rose-Marie Mota à la suppléance de la présidence.

Mme Dorothea NOLL (Collex-Bossy Ensemble) propose M. Kende à la vice-présidence du local de vote.

Mme Odile TAHERI (Le Centre) se propose elle-même en qualité de suppléante à la vice-présidence.

L'assemblée approuve à l'unanimité la présidente, le vice-président et leurs suppléants pour le local de vote 2026.

3.3 Courrier de Mme Gisèle Girod

Le courrier, lu par la Secrétaire, est reproduit ci-dessous dans son intégralité.

*« À l'attention de Mme Dorothea Noll
Genève, le 10.07.2025*

Concerne : DD335398/1 (votre courrier du 12 mai 2025)

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu votre courrier du 12 mai et vous en remercie.

Je vous remercie également d'avoir lu mon courrier du 24 mars en séance.

Je prends note de vos écrits rassurants sur la question du conflit d'intérêts dans lequel se trouve M. Skander Chahlaoui et continuerai d'être attentive à cette question qui est essentielle à la bonne gouvernance de la Commune et relève de la confiance placée en l'administration

Pour ce qui est des compétences des différents services, la Commune est garante du respect de son PDCom. Or, dans le cas d'espèce, nous rappelons que les parcelles du projet lié à la DD précitée sont situées en zone 4b protégée, au centre du village.

Le PDCom traite particulièrement de la zone de cœur de village en ses pages 139 à 141. Les parcelles sont en proximité directe des bâtiments emblématiques du village.

La Commune s'est clairement engagée à préserver le patrimoine constitutif de l'identité de Collex-Bossy, notamment en maintenant les vues lointaines.

Par ailleurs, la Commune s'est expressément engagée à porter une attention particulière aux projets situés à des endroits sensibles, soit notamment en frange avec la plaine agricole et en proximité d'un bâtiment à valeur patrimoniale, afin de soigner tout particulièrement l'insertion du projet dans son contexte proche (p. 139).

Dans le cas d'espèce, force est de constater que le projet ne respecte en rien les principes sur lesquels la Commune s'est engagée. C'est pourquoi je me pose sérieusement la question de savoir comment la commune met en œuvre son PDCom.

Si je comprends fort bien que 4.6 ETP ne soient pas suffisants à se pencher sur le détail de chaque dossier, il est probablement possible néanmoins de se rappeler des éléments topiques du PDCom et cas échéant de partager des questions avec la CMNS.

Un contact avec ladite Commission aurait par exemple pu éclairer la Commune sur les pratiques « qui semblent être connues de la seule CMNS ». Il s'agit en réalité de points d'attention sur les volumes, les gabarits, les choix architecturaux, qui sont des éléments au sujet desquels la CMNS est en principe ouverte aux échanges, en particulier avec une autorité communale qui doit garantir l'intégrité de son PDCom.

De notre point de vue par ailleurs, un plan d'ensemble au sens de l'article 106 LCI aurait permis de clarifier ces questions.

Tous ces sujets nécessitent un dialogue qui n'a visiblement jamais commencé.

Au vu de ce qui précède, je vais suivre de près les prochains développements du projet en question et me réserve d'exercer tous mes droits concernant le projet, en particulier sous l'angle du PDCom. Dans l'intervalle, je pars du principe que l'Exécutif assumera ses devoirs liés au préavis communal tout au long du projet, qu'il passera le temps nécessaire à l'étudier, et se rappellera que le Plan directeur communal est le fruit d'un travail démocratique qu'il convient de mettre en œuvre dans chaque décision prise relative aux projets développés sur notre Commune.

Veuillez croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments distingués.

Gisèle Girod »

3.4 Dates Conseil municipal 2026

La Secrétaire donne lecture du calendrier des séances pour l'année 2026. Les séances auront lieu à 19h30 aux dates suivantes :

- Mardi 20 janvier
 - Mardi 17 février
 - Mardi 17 mars
-

- Mardi 28 avril
- Mardi 26 mai
- Mardi 23 juin
- Mardi 22 septembre
- Mardi 3 novembre
- Mardi 15 décembre.

4. Communication du conseil administratif

4.1. Autorisations de construire

(Communication de M. Ricardo Muñoz, conseiller administratif, Maire)

M. le Maire demande si le fichier des autorisations de construire suscite des questions.

4.2. Divers

(Communication de M. Skander Chahlaoui, conseiller administratif)

M. Skander Chahlaoui informe qu'il est possible, jusqu'au 15 novembre 2025, de suggérer des personnes ou associations pour le mérite communal 2025. Conformément à la directive, la Commission de cohésion sociale se prononcera lors de sa séance du mois de décembre et le CM durant celle de décembre.

5. Rapport des commissions

5.1. Commission Infrastructures et mobilité

(Rapport de M. Tiziano Verardi, président)

Les discussions ont porté principalement sur le budget 2026. Mme Sylvie Malherbe et M. Reto Huonder ont transmis par courriel des explications concernant différents changements budgétaires. Lors de la séance de commission, plusieurs lignes du budget ont été examinées. La commission préavise favorablement le budget 2026. La commission a par ailleurs demandé à l'exécutif de fournir rapidement un plan concernant les bancs publics, ainsi que de suivre l'avancement des réflexions sur les chemins pédestres afin de clarifier ce qui reste à réaliser. La commission a débattu du règlement des cimetières ; un juriste viendra présenter le projet lors de la séance du 3 novembre. Concernant la place de jeu à Bossy, M. Reto Huonder a dû demander une autorisation spéciale à l'OCAN. Celui-ci a exigé que la place de jeu soit surélevée de 3 cm, ce qui a prolongé le délai. Une seule offre a été reçue jusqu'ici. Un nouvel appel a été fait, avec échéance au 26 septembre, afin d'obtenir d'autres offres, une seule étant jugée insuffisante pour avancer. S'agissant des travaux de la route d'Ornex, il a été demandé à la mairie d'améliorer la communication envers les habitants, tant sur la place de jeu que sur l'aménagement routier. Une meilleure communication a également été souhaitée concernant le déplacement de l'arrêt de bus « Collex École », afin d'en informer clairement la population. Le chemin de la Souresière, fortement endommagé lors de la première phase des travaux reliant la route de Collex à Bossy, sera à nouveau utilisé par les TPG et les agriculteurs. Il sera remis en état.

Mme Sylvie MALHERBE précise que les communications se feront via les réseaux sociaux et le site Internet de la commune. Le journal communal étant déjà bouclé, l'information paraîtra dans l'édition de décembre.

Mme Rose Marie MOTA interroge sur l'affichage relatif au déplacement de l'arrêt de bus.

Mme Sylvie MALHERBE indique que celui-ci est prévu normalement en octobre et novembre.

5.2 Commission Finances et administration

(Rapport de M. Tiziano Verardi, en remplacement de M. Michael Kende, président)

Concernant le budget 2026, la commission des finances a également discuté des subventions **éco21** : une enveloppe supplémentaire a été ajoutée et votée à l'unanimité, le budget initial étant déjà presque épuisé. Un éventuel achat a aussi été évoqué, mais aucune décision définitive n'ayant été prise, le sujet n'a pas été approfondi.

5.3 Commission Évènements

(Rapport de Mme Odile Tahéri, présidente)

La commission a réuni les anciennes attributions de la commission culture et cohésion sociale ainsi que celles de l'ancienne commission sport et manifestations. Une rencontre a eu lieu avec Mme Margarida Barros et M. Pablo Pfeiffer afin d'améliorer la coopération. La commission a préavisé favorablement les lignes budgétaires la concernant avec deux modifications adoptées : la ligne « manifestations communales » passe de Fr. 60'000.– à Fr. 65'000.–, et la ligne « acquisition matériel et mobilier » est réduite de Fr. 15'000.– à Fr. 10'000.–. Il s'agit d'un budget d'année 0, qui sera affiné ultérieurement. La commission souhaite devenir compétente pour l'achat d'œuvres d'art, considérant que c'est le meilleur cadre pour cette responsabilité. Un retour a été fait sur la fête nationale et les promotions. Il est également envisagé de réduire le nombre d'événements culturels afin d'en améliorer la qualité.

M. Tiziano VERARDI demande des précisions sur la compétence d'achat des œuvres d'art.

Mme Odile TAHERI répond que cela n'avait pas été initialement prévu au budget, mais que cela lui paraît plus logique que cette commission en ait la charge. La directive sera revue à la prochaine séance.

M. Skander CHAHLAOUI précise que la ligne budgétaire permet également d'embellir la commune. Il rappelle qu'à la dernière législature, la commission cohésion sociale et culture avait acquis un héron placé devant la mairie, soulignant l'importance d'œuvres visibles par le public en dehors des bâtiments communaux.

5.4 Commission Territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

La séance prévue a été annulée en raison d'un problème d'agenda.

5.5 Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la Ferme Gindre-Constantin

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

1. **Suivi des mesures :**

- Le 3 septembre, un arrêté a été publié autorisant la pose d'un panneau signalant un parking à cent mètres, en arrivant de Versoix, à proximité de l'entrée du lotissement privé. Un délai de recours de trente jours est ouvert.
- Les travaux de réduction du bruit autour de la pompe à chaleur sont programmés du 15 au 17 septembre. De nouvelles mesures acoustiques visant à tester le calfeutrage commenceront le 22 septembre.
- La situation du parking de livraison pour véhicules hors gabarit reste en suspens. L'interprétation de l'ordonnance fédérale relative à l'usage routier reste à confirmer, et la demande de marquage au sol a été refusée.
- Les données du limiteur enregistreur n'ont pas encore été fournies à l'acousticien pour analyse. La commission attend ces résultats pour décider des mesures à communiquer aux riverains.
- Une barrière végétale a été posée en août entre la forge et la ferme.

2. **Évènements exceptionnels :**

- Les dérangements liés aux mariages célébrés en juin ont été discutés. La commission rappelle que, selon le bail, la ferme n'est pas destinée à la célébration de mariages, même si une privatisation ponctuelle est possible.

3. Budget :

- La commission ne possède pas de ligne budgétaire spécifique, mais des montants peuvent être réalloués à d'autres postes.
- Une étude acoustique complémentaire pourrait être financée via la ligne dédiée aux frais d'études ou d'avocat.
- L'effet « caisse de résonance » entre la cour à boulet et le lotissement est évoqué ; des panneaux pourraient réduire la résonance et absorber les échos.

5.6 Commission ad-hoc traitant de l'affectation de la laiterie de Bossy

(Rapport de Mme Alexandra Collins, présidente)

La commission de la laiterie a discuté de l'atelier proposé par le conseil d'administration, qui est prévu début novembre, date exacte encore à définir. L'objectif de l'atelier est de déterminer l'usage et l'affectation de la laiterie. La commission participera à la préparation avec le Conseil administratif. Une grande participation de la commune et des habitants est attendue.

5.7 Commission Cohésion sociale, Sports et associations

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

La commission a rencontré Mme Mermoud, certifiée et expérimentée dans les domaines jeunesse et seniors, qui sera le point de contact pour ces populations. Elle se déclare très heureuse de rejoindre le projet.

Concernant les jeunes, la commission souhaite mettre un accent particulier sur les 12-16 ans, population nécessitant un encadrement spécifique. L'expérience de Genthod est citée comme un bon exemple d'activités conjointes pour jeunes et seniors. Un partenariat a été initié avec la FASE, qui mène une étude auprès des jeunes afin de déterminer leurs besoins et adapter les activités en conséquence.

Sur le budget, plusieurs points ont été évoqués :

- Le GIAP a entamé une réforme importante.
- Une étude est en cours sur la subvention possible pour l'association des mamans de jour à Collex, actuellement inexistante.
- Concernant le bibliobus : le remplacement des gros bus par des véhicules plus petits et maniables est prévu afin d'améliorer le service.
- École et quartier de Versoix : Les activités reprendront pour structurer et renforcer le cadre des interventions éducatives et sociales.

La commission a mandaté l'exécutif pour travailler sur un projet de sensibilisation aux dangers de la route, en collaboration avec Firstmed, Red Cross et la FASE. Le projet pourrait durer 2 à 4 heures, avec une participation pratique (achat de casque ou autre matériel de sensibilisation).

Les activités seniors restent très appréciées.

Concernant la chapelle, le canton envisage de la vendre ; son acquisition permettrait de l'intégrer dans le projet Houchettes.

Mme Dorothea NOLL souligne l'importance de l'atelier de sensibilisation initié par Mme Garcia, regrettant le manque de communication qui a pu la blesser.

Mme Rose Marie MOTA reconnaît l'oubli dans un PV précédent et présente ses excuses, précisant que l'idée n'était pas d'écarter Mme Garcia, et que le projet peut avancer avec modifications si nécessaire.

Mme Nathalie PATAKI demande la tranche d'âge pour l'atelier.

Mme Rose Marie MOTA indique 12-16 ans.

M. Skander CHAHLAOUI rectifie qu'il s'agit de la tranche d'âge 14-18 ans pour tenir compte de l'utilisation des trottinettes et des risques associés.

M. Sébastien PESENTI rejoint Mme Noll et rappelle l'engagement initial de Mme Garcia et le rôle de la commission.

M. Skander CHAHLAOUI précise que l'Exécutif n'a pas ignoré les demandes : un mandat a été donné par la commission, et l'Exécutif est revenu avec un projet à valider par celle-ci. Il insiste sur le fait qu'aucune décision n'a été prise unilatéralement et qu'il n'y a pas eu volonté de court-circuiter l'initiative personnelle de Mme Garcia.

Mme Rose Marie MOTA conclut en espérant que Mme Garcia comprendra les démarches et la situation.

5.8 Commission Sécurité

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

La commission s'est réunie pour examiner plusieurs dossiers relatifs à la sécurité et aux infrastructures de la commune.

- **Projet parking à Collex** : La fondation Parking a présenté ses activités et étudié la possibilité d'une collaboration. La commission n'a pris aucun engagement pour 2026 et a décidé de ne pas se précipiter. La société RGR réalisera une étude sur la situation actuelle, avec un retour attendu dans 2 à 3 mois, qui servira de base pour décider des prochaines étapes, éventuellement en 2027.
- **Étude TCS – Chemin de l'école** : L'étude identifie différentes améliorations possibles autour de l'école, notamment le rond-point de la Pomme et le trottoir traversant avec îlot, pour sécuriser les trajets des enfants. Les informations ont été transmises aux responsables des mesures 12-46 pour servir de base aux interventions futures.
- **Budget pompiers** : Le budget a été présenté par le commandant actuel et le nouveau commandant. La commission émet un préavis favorable, tant pour le budget que pour les mesures liées au budget des pompiers. La présence des pompiers a permis d'échanger et de clarifier les informations de manière pédagogique, ce qui a été jugé très utile.

M. Sébastien PESENTI souligne l'importance de partager les rapports TCS avec tous les membres du Conseil, notamment pour la sécurité des trottoirs sur la route de Vireloup. L'étude montre qu'un trottoir avec légère bordure pourrait mieux protéger les enfants fréquentant l'école.

Mme Rose Marie MOTA précise que le rapport est disponible dans la commission Sécurité et donc accessible à toutes les commissions.

Mme Dorothea NOLL s'interroge sur la durée de l'étude sur le parking, craignant qu'une période trop courte ne soit pas représentative.

Mme Malherbe indique que l'étude s'étend sur deux journées complètes (un mardi et un samedi) et couvre tous les parkings communaux. La société RGR a également travaillé sur de nombreux autres projets similaires dans d'autres communes.

Mme Dorothea NOLL rappelle que, sur le rond-point, malgré certaines annonces de fin de projet, la commission souhaite rester active et réactive sur ce dossier.

Mme Rose Marie MOTA confirme qu'aucune décision d'abandon n'a été prise et qu'il reste possible de rediscuter les alternatives précédemment identifiées.

5.9 Divers – séance du groupement intercommunal de la petite enfance

(Rapport de Mme Odile Tahéri et M. Maximilien Ferrillo)

La visite de la crèche a été jugée assez intéressante. Ils ont approuvé le budget de fonctionnement du groupement et la gestion des places en crèche. Il y a actuellement 9 enfants de Collex sur liste d'attente. En moyenne, Collex occupe 9,9 places sur les 88 disponibles pour ses enfants. Le chiffre d'affaires prévu pour le groupement est de 1,7 million CHF fin 2025 et de 1,8 million CHF fin 2026. La commune de Collex versera 278'192 CHF en guise de subvention proportionnelle aux places de crèche occupées.

M. Skander Chahlaoui précise que la subvention est calculée en fonction du nombre réel de places occupées (9,9 places) et non par place théorique.

Mme Odile TAHERI détaille la répartition des 88 places : Bellevue 41,5 ; Genthod 17,8 ; Pregny-Chambésy 18,8 ; Collex 9,9. Les montants payés par les autres communes ne sont pas notés mais sont proportionnels au nombre de places occupées.

M. Maximilien FERRILLO indique que la situation suit la même logique chaque année, même si le besoin augmente dans chaque commune.

Mme Odile TAHERI précise qu'elle n'a pas voté sur le budget, n'ayant pas assez d'informations. Elle mentionne également qu'il n'y a plus de procédure d'éviction des enfants en cas de maladie contagieuse.

Mme Gabrielle FLAMMIA demande si Collex a une demande de 18 enfants.

Mme Odile TAHERI répond qu'il s'agit d'une place à plein temps, une place peut donc être occupée par plusieurs enfants.

Mme Gabrielle FLAMMIA souligne que la liste d'attente existe malgré tout.

Mme Odile TAHERI confirme.

Mme Nathalie PATAKI précise que la liste d'attente concerne 9 enfants à temps plein.

Mme Odile TAHERI ajoute que deux parents de Collex ont refusé une place à la crèche, sans connaître les raisons.

M. Maximilien FERRILLO indique que certains avaient besoin de plus de places que ce qui était proposé. Le GIP se réunit deux fois par an, en septembre et en mars

6. Droit d'opposition des conseils municipaux, décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 25 juin 2025 relative à l'octroi, en 2026, par le Fonds intercommunal.

La Présidente demande si quelqu'un s'oppose. Aucun conseiller municipal ne s'oppose.

7. Propositions individuelles et questions

M. Sébastien PESENTI évoque la question du football et du terrain synthétique.

M. Ricardo MUÑOZ informe qu'un Conseil du GISMB aura lieu le 9 octobre et que les informations seront diffusées à cette date.

Mme Dorothea NOLL soulève la problématique des composts, en particulier durant les week-ends, ce qui peut être gênant notamment pour les usagers du stade. Elle propose de relancer l'entreprise chargée de l'évacuation afin d'accélérer les choses.

M. Sébastien PESENTI appuie cette demande. Il relève également la présence de trous et de gouilles pouvant atteindre 20 cm et suggère qu'ils soient nettoyés, comblés et stabilisés par l'ajout de touvenant.

Mme Sylvie MALHERBE demande si cela concerne le compost vert.

M. Sébastien PESENTI confirme, en précisant que le problème se rencontre également à Bossy.

Mme Sylvie MALHERBE acquiesce.

* * *

La séance est levée à 20h29 pour donner la parole au public. Pour rappel, les interventions du public ne sont pas consignées dans le procès-verbal. Les questions doivent être d'intérêt général, la teneur des propos doit être respectueuse et la séance de questions est limitée à une durée de trente minutes. À l'issue de la séance de questions, la Présidente sonne la fin de la séance à 20h38.

La présidente du Conseil municipal :
Rose Marie Mota

Le vice-président du Conseil municipal :
Michael Kende

La procès-verbaliste :
Thaïs Rakotomalala